LA SOUPE AU CAILLOU

23 NOV 2026

NO 469

COÛT DE LA VIE ET ITINÉRANCE
PAR-DELÀ LES SYMPTÔMES

Au lendemain de sa victoire électorale, le gouvernement de Paul St-Pierre Plamondon a réaffirmé sa volonté d'adopter des mesures visant à alléger le coût de la vie des Québécois·es et de tenir un Sommet sur l'itinérance. Ces engagements répondent à des préoccupations bien réelles et méritent d'être salués. Reste maintenant à voir si le nouveau gouvernement saura s'attaquer aux causes profondes de ces deux enjeux. Autrement, les efforts déployés risquent de s'avérer insuffisants pour infléchir le cours des choses.

DERRIÈRE LES CRISES, LA CONTINUITÉ

Lorsqu'il est question du coût élevé de la vie ou de l'itinérance, que ce soit dans les médias ou dans les débats politiques, force est de constater que les mots « pauvreté » et « inégalités » sont étonnamment absents. C'est comme si la question des dépenses nécessaires pour vivre était détachée de celle du revenu minimal requis pour les assumer. Pourtant, avant même que ces problèmes ne prennent l'ampleur qu'ils ont aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes peinaient déjà à couvrir leurs besoins de base.

Selon Statistique Canada, en 2024, environ 626 700 personnes au Québec, soit 7 % de la population, vivaient avec un revenu disponible inférieur aux seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC). Ces seuils correspondent au revenu minimal nécessaire pour couvrir les besoins de base, comme le logement, l'alimentation, le transport, l'habillement et les services de communication. En 2024, ils s'établissaient à 24 622 $ pour une personne seule et à 49 244 $ pour une famille de quatre personnes.

DES CONSÉQUENCES BIEN DIFFÉRENTES

On entend souvent dire que la hausse du coût de la vie touche tout le monde et que personne n'est à l'abri de connaître un jour une situation d'itinérance. Bien que vrai en théorie, cet énoncé se vérifie rarement dans les faits. Pour certains ménages, la hausse du coût de la vie peut signifier devoir couper quelque peu dans les dépenses de loisirs; pour d'autres, devoir recourir à l'aide alimentaire. Les seconds n'ont souvent d'autre choix que de sacrifier un besoin de base pour en satisfaire un autre.

Dans une perspective de justice sociale, ne faudrait-il pas d'abord garantir à chacun et chacune un revenu suffisant pour couvrir ses besoins de base avant de se préoccuper du niveau de vie des plus favorisé·es?

DES LIMITES IMPORTANTES

Or, au cours des dernières années, les réponses gouvernementales ont rarement visé la question centrale de l'amélioration

LA SOUPE AU CAILLOU

23 NOV 2026

NO 469

directe et durable du revenu des personnes en situation de pauvreté. On a plutôt misé sur des baisses d'impôts, des chèques ponctuels et des allègements ciblés de certaines dépenses courantes. Ces mesures comportent toutefois d'importantes limites. Les réductions d'impôt profitent peu, voire pas du tout, aux ménages à faible revenu, tandis que les ménages plus aisés en retirent un bénéfice à long terme. Les versements ponctuels offrent un répit temporaire, mais ne modifient pas les conditions à l'origine des difficultés financières. Quant aux réductions ciblées de dépenses, leur impact demeure marginal lorsque le revenu est au départ insuffisant – à quoi bon une baisse du prix de l'essence à la pompe si on n'a pas l'argent pour renouveler son permis de conduire?

Tout se passe donc comme si on cherchait à combattre les effets les plus visibles de la pauvreté, notamment l'itinérance et l'insécurité alimentaire, sans véritablement s'attaquer à sa cause première : l'insuffisance des revenus.

MIEUX RÉPARTIR LA RICHESSE

Pour changer durablement la situation et améliorer concrètement les conditions de vie des personnes les plus pauvres, il faut plutôt rehausser les protections publiques afin de garantir à toutes et tous un revenu au moins équivalent à la MPC. Le Québec dispose déjà d'un outil tout désigné pour ce faire : le crédit d'impôt pour solidarité.

Le principal obstacle demeure la réticence à faire contribuer davantage les ménages les plus fortunés. Les défenseur·es du statu quo fiscal invoquent souvent les limites de nos capacités financières collectives. Pourtant, les données racontent une tout autre histoire. Selon Statistique Canada, il aurait manqué environ 4,5 milliards $ en 2024 pour que l'ensemble de la population québécoise puisse couvrir ses besoins de base. Une somme considérable à première vue, mais qui l'est beaucoup moins lorsqu'on la compare à la richesse concentrée en haut de l'échelle des revenus. Elle représente en effet à peine 7 % des 64 milliards $ de surplus dont disposent les ménages appartenant aux 10 % les plus riches une fois leurs besoins de base comblés. De plus, un nouvel impôt sur le patrimoine du 1 % des ménages les plus riches, comme le propose la Coalition Main rouge, permettrait à lui seul de générer 6,5 milliards $ de revenus supplémentaires pour le gouvernement.

POUR NE PAS TOURNER EN ROND

Autrement dit, les ressources pour assurer un niveau de vie décent à chacun·e existent. La question est donc moins de savoir si le Québec a les moyens de réduire la pauvreté que s'il est prêt à mieux répartir la richesse qu'il produit. Tant que les discussions sur le coût de la vie et l'itinérance feront l'impasse sur la pauvreté et les inégalités, elles risquent de tourner en rond. La lutte contre la pauvreté doit devenir une priorité collective. C'est à cette condition que l'on pourra s'attaquer aux causes profondes des problèmes de l'heure plutôt qu'à leurs seuls symptômes.